



Mme BERNAILLE Françoise
Conciliateur de Justice nommée par le Tribunal De
Grande Instance d'AMIENS et dépendant du
Tribunal Judiciaire de SOISSONS. Vous recevra dans
ses Permanences Le :

_ 1^{er} MARDI DU MOIS : 14 RUE DE LA GOUTTE D'OR A FERRE EN TARDENOIS DE 14H A 16H30

_ 1^{er} MERCREDI DU MOIS : 10 PLACE EDOUARD HERRIOT A VAILLY SUR AISNE DE 14H A 16H

_ 1^{er} JEUDI DU MOIS : 11 BIS BLD DES DANOIS A BRAINE DE 14H A 16H

_ 1^{er} VENDREDI DU MOIS : 17 RUE POTEI A OULCHY LE CHATEAU DE 14H A 16H

QUELQUES RAPPELS SUR LE CONCILIEUR DE JUSTICE.

SES COMPETENCES

Le Conciliateur intervient dans de nombreux litiges comme les conflits individuels entre les particuliers, avec les entreprises ou les artisans, troubles du voisinage, impayés, litiges de la consommation, problèmes locatifs...

Par contre, il ne traite pas les problèmes d'état de la personne (divorce, garde d'enfants, tutelle...) De même, il n'est pas compétent en matière de litiges avec les administrations. Il est également incompétent pour traiter les litiges relevant du droit du travail. Il n'interviendra pas si vous avez déjà saisi la justice.

SA MISSION

Si les personnes en litige se présentent spontanément, le Conciliateur tentera aussitôt de trouver un terrain d'entente. Lorsqu'il est saisi par l'une des parties, il peut recevoir l'autre, qui reste libre de ne pas se présenter. Dans ce cas, il oriente vers les possibilités d'accès au droit. Il peut recueillir les informations qui lui semblent utiles en se rendant sur les lieux de l'affaire ou en procédant, sous réserve de leur acceptation, à l'audition de tierces personnes.

La conciliation est entièrement GRATUITE. CONTACT : Tel 06 71 27 47 13

MAIL : fbernaille02@gmail.com SUR RENDEZ-VOUS.